



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 4 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Etaients présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – CALY Martine – DODINET Elisabeth – LAFON William – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie Noëlle – SCHMIT Aurélie – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien.

Absents excusés : BIAU Jean Marie – LAURIOL Nathalie

- ❖ Le procès-verbal du 21 janvier 2026+ est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

- CAMPING

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28857.95	23782.09
Investissement	28191.87	22228.97

Résultat CFU 2024 + CFU 2025 = 44 422 .85 €

- EPICERIE (budget HT)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98459.06	111 505.54
Investissement	48947.75	50 000

Résultat CFU 2025 14 098.73

- STATION ESSENCE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 491.19	15 915.88
Investissement	3239.00	5072.17

Résultat CFU 2024 + CFU 2025 = 62 650.49 €

- LOTISSEMENT Les prés de Blanquefort

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10	10
Investissement	10	10

Résultat CFU 2024 + CFU 2025 = - 81 446.65 €

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer à l'occasion de l'approbation par le Conseil Municipal des CFU.

Le Conseil Municipal, provisoirement présidé par Madame Christine VAYSSADE, adjointe au maire

ADOPTE successivement les différents CFU.

BUDGETS prévisionnels 2026

- CAMPING

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 531.95	31 531.95
Investissement	64 864.90	64 864.90

- EPICERIE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	203 699.48	203 699.48
Investissement	29 195.25	29 195.25

- STATION ESSENCE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	52 725.00	52 725.00
Investissement	55 822.66	55 822.66

- LOTISSEMENT Les Prés de Blanquefort

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81 495.74	81 495.74
Investissement	78 260.28	78 260.28

- COMMUNE

Avec reprises anticipée des résultats 2025

Excédent de fonctionnement : 111 445.17€

Excédent d'investissement : 154 965.95 €

	Dépenses	Recettes
--	-----------------	-----------------

Fonctionnement	852 533.04 €	852 533.04 €
Investissement	870 534.47 €	870 534.47 €

DELIBERATIONS

- **Aveyron Habitat**

L'organisme souhaite procéder à un redécoupage des parcelles supportant les pavillons HLM du lotissement, dans le sens où chaque logement sera distinct cadastralement. Les parties goudronnées des parcelles AO251 et AO246 deviennent emprise publique.

Adoptée à l'unanimité.

- **Chemin du Moulinet**

Monsieur le Maire expose au Conseil que, dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du chemin du Moulinet à Canet d'Olt, il semble opportun de traiter l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Le projet de mise en souterrain est estimé à 45 196.04 euros HT. La participation de la commune portera sur 30% du montant ci-dessus soit 13 558.81 euros pour le réseau électrique.

Pour le réseau de télécommunication, le projet est estimé à 6 438.67 euros HT, la participation de la commune sera de 3 219.34 euros.

En complément, pour le traitement de l'éclairage public, le projet est estimé à 6 077.35 euros HT, la participation de la commune sera de 6 077.35 euros.

Adoptée à l'unanimité.

- **Eglise Notre Dame d'Estables**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'engager des travaux de restauration sur la statue de la vierge romane classée.

Le montant des travaux est estimé à 6 472.50 euros. Pour financer ces travaux, il est proposé au Conseil de demander une aide à la Région d'un montant de 1 294.50 euros, soit 20% du total.

Adoptée à l'unanimité.

- **Biens de section de Lalo**

Monsieur Nicolas FAYET, élu et concerné par l'affaire se retire de l'assemblée, ne participe pas au débat ni à la délibération.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du protocole d'accord concernant les biens de section ainsi que des conventions pluriannuelles d'exploitation et de pâturage avant de procéder à la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

- **Dissolution du C.C.A.S.**

Suite à l'invitation de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose aux élus la dissolution du C.C.A.S. Néanmoins, une ligne budgétaire est disponible dans le budget principal et il y aura, comme par le passé, la possibilité d'intervenir dans des situations de difficulté rencontrées par certains administrés.

L'étude de ces dossiers sera réalisée au préalable par les services sociaux du Département.

Adoptée à l'unanimité.